



Nº 207

Le 26 septembre 1988

RÉPONSE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES  
AU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LE PROCESSUS  
DE PACIFICATION EN AMÉRIQUE CENTRALE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a répondu aujourd'hui au rapport du Comité spécial de la Chambre des communes sur le processus de pacification en Amérique centrale, qui a déposé son premier rapport en juillet. Dans une lettre adressée au président du Comité, l'honorable John Bosley, M. Clark a commenté les principales recommandations du rapport, à savoir l'appui donné par le Canada aux mesures de vérification et de contrôle dont s'accompagne le processus de paix, le renforcement des droits de l'homme et de l'avancement démocratique; l'aide économique et humanitaire; et une représentation diplomatique dans la région. La réponse du gouvernement énonçait un engagement d'accroître sensiblement, au cours des six prochaines années, le financement accordé pour le développement et la reconstruction économique.

Selon M. Clark le gouvernement est d'accord avec l'esprit général du rapport et avec la plupart des recommandations. Il a loué l'oeuvre du Comité, particulièrement le soin avec lequel un consensus avait été formulé. "Le rapport traduit, a dit M. Clark, l'importance que le Parlement et tous les Canadiens attachent à la paix en Amérique centrale. Le gouvernement continuera de rechercher les moyens par lesquels nous pouvons encourager une paix juste et durable."

Une copie de la lettre de M. Clark à M. Bosley est annexée.

- 30 -

Secretary of State  
for  
External Affairs

Secrétaire d'État  
aux  
Affaires extérieures

The Rt. Hon. Joe Clark, P.C., M.P.  
Secretary of State for External Affairs



Canada

Le très hon. Joe Clark, C.P., député  
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

OTTAWA, Ontario  
K1A 0G2

September 23, 1988

Cher John,

Je désire vous féliciter, vous et les membres du Comité spécial sur le processus de pacification en Amérique centrale, pour votre excellent rapport qui a été déposé à la Chambre de communes le 5 juillet. La création du Comité, qui a été approuvée à l'unanimité par les partis, reflétait les graves préoccupations que la situation en Amérique centrale suscitait chez les membres de la Chambre et, assurément, chez tous les Canadiens. Elle témoignait du désir du peuple canadien de contribuer de toutes les manières possibles à la restauration de la paix dans cette région troublée.

Votre comité n'a pas demandé que le gouvernement réponde officiellement au rapport. Je saisisrais néanmoins cette occasion pour commenter les principales recommandations. À titre d'observation générale, je dirais d'abord que mes collègues et moi-même avons vivement apprécié le travail du Comité. J'ai examiné le rapport avec l'honorable Monique Landry et avec des hauts fonctionnaires des Affaires extérieures et de l'ACDI. Nous avons constaté qu'il aborde nos relations avec l'Amérique centrale dans un esprit positif, et qu'il formule des recommandations sur les options qui s'offrent au Canada dans un esprit novateur. Je vous saurais gré de bien vouloir exprimer ma reconnaissance aux autres membres du Comité et au personnel qui ont accompli un travail si remarquable dans un si bref délai.

J'aimerais faire les observations suivantes sur les recommandations du rapport, en commençant par les mesures de vérification et de contrôle de l'Accord de paix. Notre gouvernement et celui qui l'a précédé ont appuyé les cinq pays d'Amérique centrale dans leur recherche de la paix. L'Amérique centrale a figuré à l'ordre du jour de presque toutes les réunions bilatérales auxquelles j'ai participé, depuis l'an dernier au moins. Nous avons joué un rôle de chef de file dans les délibérations aux Nations Unies, où nous avons été l'un des premiers coparrains du Plan spécial des Nations Unies pour l'Amérique centrale. Il

L'honorable John Bosley, C.P., député  
Président du  
Comité spécial de la Chambre des communes  
sur le processus de pacification en Amérique centrale

Il y a eu des contacts constants avec les pays de la région et des consultations régulières avec les sept pays du Sommet, avec le Groupe de Rio, la Communauté européenne et d'autres partenaires internationaux. Le gouvernement maintiendra le rythme et l'intensité de ce dialogue là où il lui est possible de faire avancer le processus de paix. Mais nous avons toujours dû nous garder d'imposer des solutions, et il faudra continuer de le faire. Ce sont les pays d'Amérique centrale eux-mêmes qui doivent nourrir le processus.

S'agissant des mesures de vérification et de contrôle qu'exige la mise en oeuvre de l'Accord de paix, le Canada demeure prêt à participer au Groupe technique auxiliaire (GTA) pour élaborer des mécanismes appropriés de maintien de la paix. Le Comité parlementaire reconnaît, je crois, que le Canada a été choisi pour ce rôle en raison de son attitude crédible, active et impartiale vis-à-vis de la région. Nous attendons confirmation de cette invitation de la part des cinq pays d'Amérique centrale. Il revient aux Centraméricains de décider s'ils veulent ou non donner suite à cette offre. Nous sommes entièrement d'avis, comme le Comité, qu'un mandat bien défini est toujours nécessaire pour qu'un groupe de surveillance de la paix puisse fonctionner efficacement. Nous jugeons souhaitable une participation des Nations Unies ou de l'Organisation des États américains au GTA. Elle n'est pas forcément nécessaire, toutefois, si les autres éléments d'un mécanisme viable sont en place. Mais une autorité politique responsable à laquelle une commission de vérification et de contrôle ferait rapport est indispensable. Nous estimons comme le Comité que la phase de mise en oeuvre ne devrait pas faire intervenir seulement les pays membres du GTA.

En ce qui concerne la question des droits de la personne et de l'avancement démocratique, il est à remarquer qu'aucun pays de l'extérieur n'a été invité à s'intéresser activement aux aspects politiques de l'Accord Esquipulas II; la Commission de vérification et de suivi, qui a présenté son rapport aux cinq pays centraméricains en janvier 1988, a été suspendue précisément parce qu'elle n'a pas su limiter son mandat aux questions de sécurité. Si on le lui demande, le Canada envisagerait aussi d'offrir l'assistance technique demandée par les Cinq, par exemple pour assurer une coopération plus efficace des commissions de réconciliation nationale.

Nous accepterions aussi que le Canada contribue sur demande à la mise en place d'institutions et de conditions qui contribueraient à garantir les droits de la personne c'est-à-dire une assistance technique pour le pouvoir judiciaire, des conseils sur l'administration des élections et une aide technique aux vérificateurs. Nous sommes d'accord en principe avec l'approche constructive du Comité quant à l'assistance technique pouvant être fournie à

l'armée et à la police, mais nous n'avons pas les moyens de formation voulus en espagnol et il ne reste que peu de places supplémentaires dans les institutions canadiennes de formation. Nous examinerons plus à fond les possibilités dans ce domaine.

Le Canada a une réputation enviable en ce qui concerne l'envoi d'experts reconnus, par exemple les fonctionnaires expérimentés d'Élections Canada et des responsables provinciaux, pour observer le déroulement des élections au Guatemala et au Honduras et au Salvador, à l'invitation des gouvernements concernés. En acceptant ces invitations, nous avons établi des critères raisonnables et clairs. L'appui donné à la proposition d'un Parlement d'Amérique centrale est évidemment une initiative qui relève du Parlement. Le gouvernement envisagerait favorablement d'envoyer des observateurs experts aux élections à cette institution, sur demande et de concert avec d'autres pays démocratiques.

L'un des principaux thèmes du Rapport du Comité est l'importance cruciale du développement économique tant pour restaurer que pour maintenir la paix en Amérique centrale. Le gouvernement appuie entièrement cette manière de voir; de fait, depuis un certain nombre d'années, l'un des fondements de la politique canadienne vis-à-vis de la région procède de la conviction que les causes fondamentales du conflit à cet endroit sont d'ordre économique et social. Depuis le début des années 80, nous avons accru sensiblement notre aide économique à la région. Le Canada a joué un rôle important au plan multilatéral en attirant l'attention de la communauté internationale sur une double nécessité: coordination plus efficace et priorités plus claires concernant l'aide économique, et apport d'une aide supplémentaire extraordinaire aux fins de la reconstruction économique. Nous avons toujours cherché à venir généreusement en aide aux milliers de réfugiés et de personnes déplacées, par des contributions au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au Comité international de la Croix-Rouge et à d'autres organismes de secours internationaux; nous avons en outre admis au pays près de 21 000 réfugiés d'Amérique centrale au cours des cinq dernières années.

Comme l'a souligné le Comité, nous ne devons pas relâcher nos efforts. Si le Canada compte sérieusement contribuer à l'avènement d'une paix durable dans la région, il doit maintenant envisager comment il peut le mieux participer à la reconstruction et au développement économique à long terme de la région. Le gouvernement accepte la recommandation du Comité d'affecter une somme de 100 millions de dollars, en sus des dépenses prévues à l'heure actuelle, pour faciliter les efforts de

reconstruction et de développement économique à ce tournant critique dans l'histoire de la région. Même si une augmentation de cet ordre ne peut se matérialiser sur une période de cinq ans comme l'a proposé le Comité, nous échelonnerons cet engagement sur une période de six ans, de 1988 à 1994. Il se peut évidemment que les développements survenant dans le processus de paix aient un impact à cet égard. Cet engagement, que nous avons pris dans le contexte des estimations budgétaires actuelles, représentera sensiblement plus du double de l'aide bilatérale accordée à la région au cours de la période quinquennale précédente, qui elle-même représentait le triple de l'assistance consentie durant la période précédente.

En outre, nous continuerons d'oeuvrer activement au sein d'instances multilatérales comme les Nations Unies et la Banque mondiale à promouvoir une coordination et une "priorisation" plus efficaces des activités de développement dans la région. Nous renvoyons en profondeur nos stratégies de programmation de l'aide dans les cinq pays centraméricains pour veiller à ce que nos programmes soient effectivement destinés aux secteurs et aux groupes les plus prioritaires. Cette revue tient dûment compte des priorités établies dans la nouvelle stratégie canadienne de l'aide, en ce qui concerne plus particulièrement le soulagement de la pauvreté, les priorités recensées dans le Plan spécial des Nations Unies, les programmes d'ajustement structurel des différents pays, et le rôle des institutions régionales dans l'effort de reconstruction.

Cet automne, nous aurons ouvert des bureaux d'aide à Tegucigalpa, Managua et San Salvador. Avec nos ambassades à San José et à Guatemala City, ces bureaux nous permettront d'administrer sur place notre programme d'aide dans tous les pays de la région. En outre, comme le prévoit la nouvelle stratégie de l'aide, au cours des prochaines années plusieurs programmes de l'ACDI seront décentralisés sur le terrain; le programme d'aide destiné à l'Amérique centrale sera du nombre au cours de l'année financière 1989-1990. Ces mesures devraient accroître de façon substantielle l'efficacité et la pertinence de nos programmes de coopération économique.

Enfin, nous convenons avec le Comité qu'il est nécessaire de renforcer la représentation diplomatique dans la région, et des mesures ont déjà été prises à cette fin. Outre l'ouverture des bureaux d'aide dont je viens de faire

mention, le gouvernement a récemment approuvé la nomination de consuls honoraires à Tegucigalpa et à Managua, et une recommandation a été faite dans le cas de San Salvador. La recommandation quant à l'ouverture de mini-missions à Managua, à San Salvador et à Tegucigalpa ne peut toutefois être approuvée à l'heure actuelle étant donné les restrictions au chapitre des ressources humaines et financières. J'espère par ailleurs pouvoir faire droit à la recommandation de transformer le poste de chargé d'affaires à notre mission au Guatemala en poste d'ambassadeur.

Le Comité spécial a mené ses travaux et visité la région à un moment où le mouvement en faveur de la paix avait plus de dynamisme et de meilleures perspectives à court terme que ce n'est le cas maintenant. Depuis, les pourparlers entre les Sandinistes et les Contras sont dans l'impasse. Les tensions entre Managua et Washington et entre le Honduras et le Nicaragua se sont aggravées. La tragique maladie du Président Duarte a ajouté un autre élément d'incertitude dans ce pays déjà troublé. Il est regrettable que la dernière réunion de la Commission exécutive des ministres des Affaires étrangères de l'Amérique centrale ait pris fin abruptement à la fin de juin sans que les participants aient pu s'entendre pour aller de l'avant avec les mesures de vérification et de contrôle.

Cela n'enlève rien à la validité du travail du Comité, puisque sa tâche consistait à déterminer comment nous pourrions continuer de promouvoir le processus de la paix. Pour bon nombre d'observateurs, l'Accord d'Esquipulas est déjà moribond. Depuis que le processus de Contadora a vu le jour il y a plus de cinq ans, le processus de paix a été déclaré mort à plusieurs reprises. Toutefois, je crois que, malgré leurs divergences, les cinq pays d'Amérique centrale partagent tous au même titre ce désir de paix. Il est d'ailleurs significatif qu'aucun parti ne se soit dissocié du processus même si les progrès ont souvent été éphémères. Dans son rapport, le Comité spécial montre ce que le Canada a fait jusqu'à maintenant et ce qu'il peut faire à l'avenir. La tâche que ses membres ont assumée était à la fois difficile et complexe. Leur travail est d'autant plus précieux dans les circonstances actuelles. Il nous permet d'espérer et nous donne des idées concrètes sur lesquelles nous pouvons appuyer nos efforts en vue d'encourager une paix juste et durable propice à un avenir plus prometteur pour l'Amérique centrale.

Je vous prie d'agréer, Cher John, l'expression de mes sentiments distingués.

